

N° 24/323

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE Nantes**

*6ème chambre*

**Rôle de la séance publique du 01/10/2024 à 14h00**

**Président** : Monsieur GASPON  
**Assesseurs** : Monsieur PONS et Madame BOUGRINE  
**Greffière** : Madame VILLEROT

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2202890****RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur	M.	B	Gilbert	Me BATOT
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES			
	M.	A	Mustapha	
	Mme	A	Beatrice	
	M.	A	Jean-Marie	
	M.	A	David Jean	
	M.	A	Tanguy	
	Mme	B	Stéphanie	
	Mme	B	Estelle Marie Catherine	
	M.	B	Bruno	
	M.	B	Franck	
	Mme	B	Caroline	
	M.	B	Gildas	
	Mme	B	Cathia	
	M.	B	Eric	
	M.	B	Christophe	
	M.	B	Hugues	
	M.	B	Yann	
	Mme	C	Sophie	
	M.	C	David	
	Mme	C	Gaëlle	
	M.	C	Khalid	
	Mme	C	Laurence	
	M.	C	Arnaud	
	Mme	C	Veronique	
	M.	C	Philippe	
	M.	C	François	
	M.	C	Erwan	
	M.	D	Mohamed	
	Mme	D	Laurence	
	M.	D	Gilles	
	M.	D	Olivier	
	Mme	D	Patricia	
	Mme	D	Florence	
	M.	D	Gerald	
	M.	D	Arnaud	
	M.	E	Abdessamad	
	Mme	F	Veronique	
	M.	F	Abdelaziz	
	M.	F	Frederic	
	M.	F	Vincent	
	Mme	F	Annaig	
	M.	F	Stephane	
	M.	G	Ludovic Stéphane	
	M.	G	Frederic	
	Mme	G	Laurence	
	Mme	G	Elisabeth	
	Mme	G	Gaëlle	
	Mme	G	Christine	
	Mme	G	Gaëlle	
	M.	G	Pascal	

Défendeur	Mme	J	florence
	Mme	J	Nathalie
	M.	J	Luc Louis Jules
	M.	K	Emmanuel
	Mme	K	Soizig
	Mme	K	Nadege
	M.	L	Simon
	Mme	L	Aline
	M.	L	Jacques
	M.	L	DOMINIQUE
	M.	L	Noel
	Mme	L	Florence
	Mme	L	Christelle
	M.	L	Bertrand
	M.	L	Alain
	Mme	L	Armelle Virginie Simone
	M.	L	Denis
	M.	L	Frederic
	M.	L	Jean-Yves
	M.	L	Didier
	M.	L	LUDOVIC
	Mme	L	Agnes
	M.	L	Pierre
	Mme	L	Francoise
	Mme	M	Marie-Agnes
	M.	M	Jean - Philippe
	Mme	M	Karine
	M.	M	David
	M.	M	Jerome
	M.	M	Anthony
	M.	N	Franck
	Mme	P	ISABELLE
	M.	P	OLIVIER
	M.	P	Nicolas
	Mme	P	Catherine
	Mme	P	Magalie
	Mme	P	Emmanuelle
	Mme	P	Michele
	M.	Q	Dominique
	Mme	R	Corinne
	Mme	R	Nathalie
	M.	S	Yann
	M.	S	Michel
	M.	S	Sebastien
	Mme	S	Laurence
	Mme	S	Veronique
	Mme	T	Michelle
	Mme	T	CARINE
	Mme	T	Colette
	Mme	U	Patricia

Requête de M. Gilbert B contre le jugement n° 2004963 du 6 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant d'une part, à l'annulation du tableau d'avancement pour la promotion à la hors classe des professeurs de lycée professionnel, établi par le recteur de l'académie de Rennes au titre de l'année 2020, ensemble la décision implicite de rejet, née le 28 septembre 2020, de son recours hiérarchique du 27 juillet 2020 et d'autre part, à l'annulation de l'ensemble des décisions individuelles de promotion à la hors classe des professeurs de lycée professionnel prises sur le fondement dudit tableau.

---

**02) N° 2301531** **RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur Mme D Françoise

SCP IPSO FACTO  
AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE TRIGNAC

SELARL CORNET  
VINCENT SEGUREL

Requête de Mme Françoise D contre l'ordonnance n° 2007945 du 31 mars 2023 rendue par le tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a donné acte du désistement d'office de sa requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 juin 2020 par lequel le maire de Trignac lui a attribué l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE).

---

**03) N° 2302063** **RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. G Tristan

SELAS CS AVOCATS  
ASSOCIESDéfendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE  
LA RELANCE

Renvoi par la Conseil d'Etat après annulation de l'arrêt n° 21NT00480 du 9 décembre 2022 de la cour administratif d'appel de Nantes, sur la requête de M. Tristan G contre le jugement n° 1902364 du 2 décembre 2020 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu auxquelles il a été assujéti au titre des années 2013 et 2016, des amendes qui lui ont été infligées pour non déclaration de comptes détenus à l'étranger et des pénalités de 80% pour activité occulte et 25% pour non-adhésion à une association agréée.

---

**04) N° 2302190** **RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur Mme C Sonia

SKOR AVOCATS

Défendeur DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SELARL CORNET  
VINCENT SEGUREL

Requête de Mme Sonia C contre le jugement n° 2000897 du 26 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 11 juillet 2019 par lequel le Président du conseil départemental des Côtes d'Armor a mis fin à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à compter du 1er juillet 2019.

---

**05) N° 2303072** **RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. B Mohammed

QUENNEHEN-TOURBIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M.Mohamed B contre le jugement n° 2214518 en date du 25 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 octobre 2022 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision du 14 avril 2022 de l'autorité consulaire française à Casablanca refusant de lui délivrer un visa de court séjour pour visite familiale.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**06) N° 2303217**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. H Christopher Andreas

WISE HAYWOOD

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Christopher Andreas H contre le jugement n° 2216147 en date du 30 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 20 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 26 septembre 2022 de l'autorité consulaire française à Washington (Etats-Unis) refusant de lui délivrer un visa d'entrée et de long séjour en qualité d'entrepreneur.

---

**07) N° 2303516**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. A Nasreddine

CABINET  
BERAHYA-LAZARUS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Nasreddine A contre le jugement n° 2213129 en date du 29 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté le recours, réceptionné le 28 juin 2022, contre la décision de l'autorité consulaire française à Alger refusant de lui délivrer un visa de long séjour de type entrepreneur / profession libérale ;